



ASPI

ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

LE COMITE DE DIRECTION

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2023

Préavis No 04/2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En application des dispositions légales :

- de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956,
- du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,
- des statuts de l'ASPIHL (art. 14 al. 5 + 6 et art. 31),

nous soumettons à votre approbation le rapport de gestion et les comptes 2023 de l'ASPIHL.

2. Rapport sur la gestion 2023

EFFECTIFS

L'Établissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve. Les 1421 élèves sont répartis dans 76 classes et 5 lieux ressource. Ils sont encadrés par 159 enseignants et 15 assistantes à l'intégration.

Les 7 sites sont occupés de la manière suivante :

- Chessel, 1 classe, 16 élèves
- Noville, 2 classes, 35 élèves
- Rennaz, 3 classes, 52 élèves
- Roche Prés-Clos, 12 classes, 1 lieu ressource, 218 élèves
- Roche Salines, 6 classes, 1 lieu ressource, 113 élèves
- Villeneuve Lac, 23 classes, 1 lieu ressource, 439 élèves
- Villeneuve Tour Rouge, 29 classes, 2 lieux ressource, 548 élèves

1'421 élèves, contre 1'405 une année auparavant et 1'362 en décembre 2021 : une augmentation des effectifs se confirme donc année après année.

Les projections pour 2023-2028 montrent une évolution des effectifs en constante hausse. La situation actuelle d'occupation des locaux est préoccupante. Afin d'envisager des conditions adéquates pour la rentrée 2024 deux locaux supplémentaires sont indispensables.

Actuellement l'enseignement est dispensé dans 15 salles provisoires.

La problématique des locaux concerne également les salles de gymnastique. Afin de pallier ce manque, 22 périodes de gymnastique sont dispensées à la salle de la Tronchenaz à Villeneuve, 10 à la salle du Battoir à Noville et 4 à la salle de l'Arennaz à Rennaz. Malgré cela, les 9 classes enfantines de la Tour Rouge n'ont pas les périodes réglementaires.

Le CODIR a entrepris plusieurs démarches dans l'optique de nouvelles constructions scolaires.

L'avancement de l'étude du dédoublement de la salle de gymnastique aux Narcisses approche gentiment de la finalité.

Le MEP de la Tronchenaz a été lancé. Les participants au concours ont été analysés et 4 projets ont été retenus pour les phases suivantes.

Suite à l'augmentation constantes des besoins scolaires et à la vétusté des pavillons Ecublens, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire est prévue et sera mise à l'enquête en début d'année 2024.

Les discussions avec le canton concernant le site de la commune de Rennaz sont en cours. Nous n'avons pas d'autres précisions à l'heure actuelle.

L'étude de faisabilité d'une piscine couverte a été abandonné suite à une volonté intercommunale de construire une piscine régionale.

Le CODIR travaille en permanence dans l'urgence car les besoins sont basés sur des hypothèses et il a le devoir de répondre aux enjeux d'une éducation performante.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Grâce à une gestion plus précise par le Comité de direction et une collaboration étroite avec les écoles, la charge des transports scolaires se monte à Fr. 266'725.95 pour l'année 2023.

Cette économie budgétaire a été réalisée par une adaptation des horaires scolaires aux lignes de bus, nous permettant de supprimer les multiples courses spéciales. L'ASPIHL poursuivra dans cette voie durant les prochaines années afin de contenir cette importante dépense.

Pour la septième année consécutive, un titre de transport (Mobilis) valable entre Yverne et Territet a été remis à tous les élèves. Cet abonnement leur permet de se déplacer gratuitement pour leurs activités parascolaires et sportives.

Le système d'accompagnement des plus jeunes par un adulte, entre l'école de Rennaz et l'arrêt de bus, se poursuit. Au niveau des transports, de nombreuses séances de sensibilisation et prévention sont organisées dans le courant de l'année scolaire. Le règlement des transports a été fait et entrera en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire. En 2024, une nouvelle convention sera signée avec Mobilis et une adaptation des tarifs est prévue.

REPAS ET CANTINE SCOLAIRE

C'est non moins de 168 élèves inscrits régulièrement à la cantine scolaire de la salle paroissiale catholique, qui ont bénéficié de repas à Villeneuve. Nous constatons que cette prestation devient de plus en plus demandée et nous devons bientôt rechercher de nouveaux locaux pour absorber le nombre croissant d'élèves.

Cette solution est appréciable pour les familles ainsi que pour les communes car une place à la cantine coûte moins cher qu'une place en UAPE. La cantine accueille depuis 2021, les élèves de 7-8P et pallie le manque de place d'accueil en UAPE.

Etant donné l'augmentation du nombre d'élèves, en août 2023, nous avons recruté une employée supplémentaire. Actuellement, quatre personnes sont engagées pour la surveillance et le service à la cantine.

COURSES D'ÉCOLES ET CAMPS

Concernant les camps scolaires, 31 classes dont 620 élèves, ont eu la chance de partir en camp. Les classes de 5P de Villeneuve et de 7P de Roche on fait un camp d'été, les classes de

5P de Roche ainsi que les classes de 10^e ont fait un camp d'automne et les classes de 7P et 8P de Villeneuve sont parties en camp de ski. Les classes de 11^e ont quant à elle fait un voyage d'étude au mois de juin. Des journées à ski ont également été organisées pour les classes de 6P.

Le nombre de camp est en net augmentation par rapport à 2022, le budget alloué a été presque entièrement utilisé.

Concernant les sorties scolaires, en 2022 il y a eu 14 sorties sportives, 13 sorties culturelles et 37 courses d'école. La Direction des écoles et l'Aspihl continuent à encourager les sorties scolaires.

DEVOIRS SURVEILLÉS ET SPORTS FACULTATIFS

Nous avons eu en 2023, cinq groupes de devoirs surveillés, dont 4 groupes à Villeneuve et 1 groupe à Roche. 105 élèves ont fréquenté régulièrement les devoirs surveillés.

En 2023, 255 élèves se sont inscrits aux diverses activités proposées. Il est à relever que l'EPS Villeneuve Haut-Lac est le seul site scolaire à proposer autant d'activités parascolaires et laisse la liberté à l'enfant de changer de sport en cours de semestre.

3. Comptes 2023

Les comptes 2023, adoptés le 26 avril 2024, par le Codir, vous sont remis en annexe.

3.1. Compte de fonctionnement global

En préambule, le tableau ci-après compare les charges brutes des trois dicastères par rapport au budget ainsi qu'aux comptes 2023.

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Différence
1. Administration	227'123.14	131'700.00	98'149.24	33'550.76
3 Bâtiments	3'546'454.72	3'515'220.00	3'516'870.23	1'650.23
5. Formation & jeunesse	1'093'486.77	1'476'620.00	1'269'425.00	207'195.00
	4'867'064.63	5'123'540.00	4'884'444.47	242'395.99

Commentaires :

- Les charges brutes sont inférieures de Fr. 242'395.99 par rapport au budget (-4.73%) et supérieures de 17'379.84 (+4.98%) par rapport aux comptes 2022.

3.2. Comptes de fonctionnement détaillés

1100.3011.00 Traitements

1100.3030.00 Cotisations AVS-AF-AC

1100.3040.00 Caisse de pensions – CIP

- 1100.3050.00 *Assurances maladie et accidents*
Salaires de la secrétaire du CODIR qui était auparavant prévu sur le compte 1100.3189.00 car Mme Dupertuis facturait ses heures.
- 1100.3090.00 *Divers frais liés aux séances du Conseil intercommunal, cadeaux de départ de Mme Aurélie Tulot, Mme Evelyne Reymond ainsi que le doyen M. Michel Chevalier ainsi qu'au repas de fin d'année de l'Aspihl.*
- 1100.3101.00 *Annonces des préavis, séances, etc.*
- 1100.3186.00 *Nouvelle assurance-RC conclue pour l'Aspihl.*
- 1100.3189.00 *Salaires de la secrétaire du CODIR qui était auparavant prévu sur ce compte car Mme Dupertuis facturait ses heures est maintenant comptabilisé sur le compte 1100.3011.00*
- 1100.4222.00 *Provision excédentaire*
Architecte – fin de provision.
- 3550.3189.00 *Travaux de mise en place des bureaux de l'ASPIHL d'un montant de Fr. 40'000.00 payés par la commune de Villeneuve qui doivent être remboursés à raison de Fr. 10'000.00/année sur quatre ans.*
- 3550.3223.00 *Augmentation des intérêts durant l'année 2023.*
- 5006.3653.00 *Frais de transport des élèves aux cours de ski et aux cours de natation.*
- 5020 *Patrouilleurs scolaires*
Non budgété. Patrouilleurs adultes, rétributions soumises aux charges sociales.
- 5100.3512.00 *DGEO – convention prestation*
Résiliation par le Canton au 31.12.2021.
- 5200.3152.00 *Travaux de réparation des meubles du pavillon Erne.*
- 5200.3152.01 *Travaux d'installation*
Divers travaux effectués au sein des bâtiments scolaires. Transport et montage de mobilier.
- 5200.3170.00 *Animation supplémentaire organisée, le spectacle « Pierre et le loup » Fr. 3'000.00, dégâts sur une tente de la commune de Villeneuve Fr. 2'200.00.*
- 1100.4522.xx *Participation des 5 communes*
Répartition de l'excédent de charges proportionnellement à l'art. 30 des statuts (population/élèves).
- 5007.3653.00 *Camps + séjours*
Le budget alloué a été presque entièrement utilisé.
- 5008.3662.00 *Courses d'école*
Budget proposé par la Direction des écoles, faible utilisation de l'enveloppe allouée.
- 5010.3188.00 *Transports des élèves*

La différence est due à la réduction drastique des courses spéciales ainsi qu'à la réorganisation des courses scolaires.

5600.4350.00

Recettes diverses

Soit, le subside DGEO pour les élèves intégrés, la sous-location PPLS ainsi que le subside cantonal pour les enfants des requérants d'asile.

3.3. Bilan

9100.000

Caisse

Disponible pour mouvements au guichet de l'Aspihl.

9101.000

PostFinance

Enregistre les paiements « Mon Portail », soit : SSF, cantine, devoirs surveillés et camps sportifs.

9102.000

Banque Raiffeisen

Enregistre tous les autres mouvements de trésorerie (encaissements + règlements factures fournisseurs).

9111.000

Débiteurs

Principalement la facturation des écolages des élèves en dérogation aux communes, des camps scolaires ainsi que des débiteurs insolubles (procédures de poursuite, actes de défaut de bien).

9111.010

Débiteurs de l'association

Principalement la facturation des acomptes de participation des communes membres.

9115.010

Service dentaire scolaire

Diverses prestations facturées aux parents.

9139.000

Actifs transitoires

Participations des communes, camps payés d'avance, Etat de Vaud participation SSF et camps scolaires, sinistre en attente de remboursement (cambriolage), Arasape (50% du Pedibus Rennaz).

9143.400

P 01/21 – Roche-modules

9143.500

P 01/21 – Villeneuve-pavillons

Investissements 2021, propriété de l'Aspihl, en voie d'amortissement.

9143.700

Tronchenaz – Projet complexe scolaire – P-2/23

9143.800

Tour-Rouge – Agrandissement salle de gym. – P-3/23

9143.900

Tour-Rouge – Pavillon Ecublens – P-4/23

9200.000

Créanciers

Extournes des camps 2023 payés en 2022 ainsi que des paiements d'avance sur MonPortail.

9200.010

Créanciers collectifs

Solde des fournisseurs 2023 payés en 2024.

9219.000

Dettes à court terme.

Soit emprunt destiné à financer les investissements du P 01/21 et amortissement de l'emprunt de Fr. 100'000.00.

9258.020

Dépôt clés casiers

Fr. 20.00 par élève, rendus à la fin de la scolarité.

9259.000

Passifs transitoires

Principalement versement/facturation excédentaires des communes, prestation salariale bibliothécaire, acompte pour agrandissement Tour-Rouge

9259.001

Provision pour litige en cours

Versement en faveur de A. Bucher Fr. 8'300.00, honoraires de l'avocat Fr. 3'893.00, fin de provision Fr. 12'807.00.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis No 04/2024 relatif aux comptes 2023 ;

OUI le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés.
- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Au nom du Comité de Direction de l'ASPIHL :

Le Vice-Président :

Marcel Rechsteiner



La Secrétaire :

Diamanta Maliqi

Délégué du Comité de Direction : le Comité de Direction

Annexe : Comptes 2023

Villeneuve, le 17.05.2024.